



Paroisse Saint-Jean
Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du
17 novembre 2013

à 11h00 dans l'église de la Croix-d'Ouchy
 (à l'issue du culte court de 10h00)

Présidence : Mme Catherine Hirsch

Excusés : Mmes S. Hartmann, L. Herzog et J. Lavanchy
 MM. M. Dind et J. Emery

Procès-verbal : M. Charles Bagaini

Ordre du jour :

- 1 Ouverture de l'assemblée et principes constitutifs
- 2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2013
- 3 Présentation du budget 2014
- 4 Préavis de la Commission de gestion et des finances
- 5 Adoption du budget 2014
- 6 Législature 2014 – 2019
 Fixation du nombre de conseillers paroissiaux laïcs (5 au minimum)
- 7 Décision concernant la publication des PV de nos assemblées paroissiales sur le site Internet de la paroisse
- 8 Informations sur les travaux du Synode
- 9 Message du Conseil régional
- 10 Un groupe de la Paroisse se présente
Le Conseil paroissial
- 11 Divers et propositions individuelles

1	<p>La présidente souhaite la bienvenue aux participantes et participants à cette assemblée et en particulier à M. Philippe de Vargas, répondant du Conseil régional pour notre paroisse et à M. Jean-Marc Mermoud, répondant de la plateforme Développement durable et solidarités, qui s'exprimeront au point 9 de l'ordre du jour.</p> <p>Mme C. Hirsch souligne l'intensité d'une assemblée tenue sitôt après le moment tout aussi intense partagé par la communauté durant le culte. Assemblée durant laquelle on prend la mesure de la vie de la paroisse, de tout ce que font celles et ceux qui l'animent et à qui va toute notre gratitude.</p> <p>En ce qui concerne l'application des dispositions de l'art. 99 du règlement ecclésiastique (RE), la présidente souligne que les personnes présentes viennent de participer au culte et à la sainte cène. De plus, les principes constitutifs de l'EERV ont été mis à la disposition de chacun sous forme écrite avant l'ouverture de l'assemblée. Cela étant, cette dernière accepte que nous renoncions à leur lecture complète ou partielle (art. 1, 2 et 12).</p> <p>La date de l'assemblée et l'ordre du jour ont été annoncés dans le délai réglementaire selon le mode habituel (annonces aux cultes, Bonne Nouvelle, affichage dans les vitrines paroissiales et site Internet paroissial). Nous pouvons donc siéger valablement.</p> <p>Mme C. Hirsch annonce que divers articles du RE ont été modifiés avec effet au 22.06.2013 et rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la teneur des art. 15 et 16 qui définissent la composition de l'assemblée paroissiale et règlent la situation des personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile, - que les votes ont lieu à main levée, sauf si 3 membres au moins demandent le bulletin secret, - que les membres du Conseil paroissial ne participent pas aux votes (RE art. 100) sauf s'il s'agit d'élections (RE art. 103 et 104). <p>Mme Odile Langer Dupraz et M. Luc Regamey acceptent la fonction de scrutateurs.</p>	<p><i>Ouverture de l'assemblée</i></p> <p><i>Principes constitutifs</i></p> <p><i>Présences</i></p>
---	---	---

	<p>L'assemblée est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 23 personnes avec droit de vote 2 personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile avec droit de vote 8 membres du Conseil paroissial <u>sans</u> droit de vote (RE art. 100, 103 et 104) 2 visiteurs <u>sans</u> droit de vote 35 Total <p>Le nombre maximum de personnes habilitées à voter est donc de 25.</p> <p>La présente assemblée n'a fait l'objet d'aucun vote anticipé.</p>							
2	<p>Le procès-verbal était à disposition au secrétariat paroissial aux trois dates mentionnées dans la convocation et 30 minutes avant l'ouverture de cette assemblée. Sa lecture n'est pas demandée ; il est adopté par 23 oui et 2 abstentions, avec remerciements à son auteur.</p>	<p><i>Adoption du procès-verbal du 19 mars 2013</i></p>						
3	<p>M. J.-M. Vanescote, trésorier, commente les principaux éléments du budget 2014.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Dépenses courantes</u> Au vu de l'évolution des recettes, le Conseil paroissial a prévu de diminuer le montant des contributions cantonale, régionale et au CSP d'environ 14'000.-. Administration et bureau : réduction de 6'000.- à la suite de la diminution du montant annuel versé à la Maison de Saint-Jean (bureaux libérés à la suite de la diminution du nombre de ministres dans la paroisse). Les autres postes n'enregistrent que très peu de changements. 2. <u>Recettes courantes</u> Une nouvelle diminution des offrandes est attendue (- 15'000.-). 3. <u>Déficit courant</u> Il sera de 21'000.- en 2014, soit en principe légèrement moins important que celui attendu pour 2013. 4. <u>Projets spécifiques</u> Un montant de 2'000.- est prévu pour les frais qui découleront de la Nuit des Eglises 2014. 5. <u>Résultat final</u> Il bouclera avec un déficit budgété de 23'000.- (au lieu de 26'000.- pour 2013). <p>M. A. Hartmann souligne que le Conseil paroissial ne reste pas inactif. Une Commission sera créée afin d'analyser la situation et de trouver le moyen de remédier à l'évolution constatée ces dernières années. Il en profite pour lancer un appel aux personnes présentes qui s'intéresseraient à s'associer à ce travail de réflexion.</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. <u>A propos des dépenses courantes</u> Diminution de 5'000.- prévue aux frais de location (abandon de 2 bureaux à la Maison de Saint-Jean) 7. Suppression des contributions volontaires cantonale et CSP = -12'200.- Les autres postes n'enregistrent que très peu de changements par rapport au budget 2013. 8. <u>A propos des recettes courantes</u> Une diminution des recettes est à nouveau attendue (- 14'500.- par rapport au budget 2013), dont : <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr> <td>Services funèbres</td> <td style="text-align: right;">-3'000.-</td> </tr> <tr> <td>Engagements (calendriers, BV, ...)</td> <td style="text-align: right;">-10'000.-</td> </tr> <tr> <td>Dons pour information</td> <td style="text-align: right;">-1'000.-</td> </tr> </table> <p>L'excédent de dépenses courantes budgété pour 2014 est de 20'800.- (au lieu de 25'800.- au budget 2013).</p> <p>Au niveau des dépenses extra-ordinaires, 1'500.- sont prévus dans le cadre du projet Nuit des Eglises 2014.</p> <p>La cible Terre Nouvelle reste fixée à 30'000.-. Le trésorier souligne que cette rubrique n'est plus une cible <i>garantie</i>, mais une cible à atteindre. La diminution de 300.- prévue sous la rubrique Mariages est due à la quasi absence de telles cérémonies dans notre paroisse.</p>	Services funèbres	-3'000.-	Engagements (calendriers, BV, ...)	-10'000.-	Dons pour information	-1'000.-	<p><i>Présentation du budget 2014</i></p>
Services funèbres	-3'000.-							
Engagements (calendriers, BV, ...)	-10'000.-							
Dons pour information	-1'000.-							

	<p>M. Ch. Bagaini constate que les 5'000.- de dépenses pour les journées d'offrande semblent disproportionnés par rapport aux 45'000.- de recettes. Il propose de renoncer à l'imprimé envoyé à quelque 500 destinataires et de s'en tenir à la lettre d'accompagnement dont le contenu est selon lui bien plus porteur.</p> <p>M. A. Hartmann explique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'imprimé en question est une réminiscence de l'époque où l'envoi se faisait à tous nos paroissiens, - la situation est différente depuis quelques années (nous sommes passés à des envois ciblés), <p>Le Conseil paroissial prendra une décision au sujet de cette proposition.</p> <p>M. O. Tavel constate que notre paroisse est en crise financière et que tout a été pratiquement entrepris pour faire des économies au niveau des dépenses courantes ; il semble que notre seul moyen d'agir serait de revoir les dépenses de secrétariat. Une possibilité de regroupement de ses activités au niveau sous-régional ou régional devra probablement être envisagée. L'autre question est de savoir comment nous pourrions augmenter les recettes. La Région et la paroisse ne doivent pas être en concurrence sur ce plan. M. Tavel est de l'avis qu'une coordination entre ces deux entités est indispensable « sans quoi c'est un pari perdu d'avance » (sic). La paroisse n'a manifestement pas la masse critique suffisante pour agir à son seul niveau.</p> <p>Mme J.-M. Perrin relève le gros montant de la contribution régionale et cantonale. Mme Cl-L. Corbaz répond que cette contribution est certes importante mais que chaque paroisse en tire directement profit : ministères divers, Bonne Nouvelle, cultes radiodiffusés, etc.</p> <p>M. Ph. de Vargas se dit interpellé par nos échanges de propos : la contribution cantonale est essentielle et indispensable ! Ce qui a été dit est aussi l'une des préoccupations du Conseil régional. Le mode de financement de l'EERV introduit par l'Etat il y a quelques années a créé une situation nouvelle qui nécessite des solutions nouvelles.</p> <p>La présidente remercie le trésorier pour son travail et les personnes présentes pour leur intérêt et leurs questions.</p>	
4	Au nom de la Commission de gestion et des finances, Mme A.-L. Bersier propose à l'assemblée d'adopter le budget 2014 tel que présenté.	<i>Préavis de la Commission de gestion et des finances</i>
5	Le budget 2014 est adopté par 20 voix et 5 abstentions, sans opposition.	<i>Adoption du budget 2014</i>
6	S'exprimant au nom du Conseil paroissial, M. A. Hartmann propose à l'assemblée de fixer le nombre de conseillères et conseillers paroissiaux à 8 membres laïcs au maximum pour la législature 2014 – 2019. Il nous informe que 3 départs sont d'ores et déjà annoncés. Cette proposition est acceptée par 25 voix sans avis contraire ni abstention.	<i>Législature 2014 – 2019 Fixation du nombre de conseillers paroissiaux laïcs (5 au minimum)</i>
7	M. Ch. Bagaini rappelle que cette proposition a fait l'objet d'une discussion lors de l'assemblée du 19.03.2013 :	<i>Décision concernant la publication des PV de nos assemblées paroissiales sur le site Internet de la paroisse</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - quelques paroisses du canton publient leurs PV sur Internet ; - sur environ 24 paroisses, 5 publient leurs PV d'assemblées paroissiales (les annexes mentionnées dans certains PV ne sont toutefois pas accessibles) - ce mode de faire est envisageable. Il reste à savoir si les délibérations de certains sujets abordés en assemblée peuvent être mises à la disposition de tout public ; - la mise à disposition des PV sur Internet pourrait évt. avoir un effet contre-productif: "Je n'ai plus besoin de me déplacer puisque je peux tout savoir depuis la maison" ; - à Saint-Jean, le PV est à disposition durant 3 matinées au secrétariat paroissial juste avant l'assemblée et durant 30 minutes avant l'ouverture de l'assemblée, avec possibilité d'en demander la lecture complète avant son approbation. <p>Même si M. Jaermann, auteur de cette proposition, la retire en début de discussion, il ressort notamment :</p>	<i>(v.a. PV de l'assemblée paroissiale du 19.03.13)</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - qu'il faut au contraire la maintenir, - que le RE ne contient pas de règle de confidentialité, les diverses assemblées de l'EERV étant publiques, - que le Synode publie ses propres PV sur le site de l'EERV et - que nous devons faire preuve de transparence. <p>La proposition est finalement acceptée par 18 oui, avec 6 abstentions et aucun avis contraire.</p>	
8	<p>Mme Cl.-L. Corbaz nous informe sur les travaux du Synode des 8 et 9.11.2013 : Le Synode a adopté les articles de règlement concernant la cérémonie pour partenaires enregistrés. Ils entreront en vigueur le 01.01.2014.</p> <p>Le ministre chargé de la célébration veillera à pondérer les éléments symboliques de manière à éviter la confusion avec une bénédiction de mariage.</p> <p>La célébration aura lieu dans le cadre d'un culte, dans une église réformée au choix des partenaires. Elle comportera les éléments suivants: lecture biblique, prédication, accueil des personnes unies par le partenariat, rappel du lien de partenariat et prière pour les personnes unies par le partenariat.</p> <p>De plus, le Synode a adopté le budget 2014 de l'EERV bouclant avec un déficit de CHF 900 000.-. Il a été décidé de maintenir une masse salariale temporairement supérieure aux recettes, en vue des nombreux départs à la retraite annoncés dans les 5 ans à venir. But : ne pas renoncer à engager aujourd'hui des ministres dont l'Eglise aura besoin demain.</p>	<p><i>Informations sur les travaux du Synode</i></p>
9	<p>Accompagné par M. J.-M. Mermoud, responsable de la plateforme <i>Développement durable et solidarités</i>, M. Ph. de Vargas, répondant du Conseil régional pour notre paroisse, salue très cordialement l'assemblée au nom du Conseil régional. Ce dernier est très proche de notre paroisse. Sensible au récent départ de nos deux ministres, il partage nos soucis financiers et nous assure qu'il est à nos côtés pour nous soutenir.</p> <p>M. Ph. de Vargas cite les mots adressés par l'apôtre Paul à Timothée «<i>J'ai combattu le bon combat, je suis allé jusqu'au bout de la course, j'ai gardé la foi</i>».</p> <p>Si la Région prend une force accrue ce n'est pas pour appauvrir les paroisses mais pour les soutenir. D'où la création de 8 plateformes dont M. Mermoud est l'un des répondants. Leur rôle n'est pas de concurrencer les paroisses mais d'être un complément et un appui à leurs activités. Certaines d'entre elles cherchent encore des aides : n'hésitez donc pas à vous y intéresser !</p> <p>Paroissien de Chailly/La Cathédrale, M. J.-M. Mermoud se présente en tant que répondant de la plateforme <i>Développement durable et solidarités</i>. Il observe que les paroisses ne se connaissent pas vraiment. L'objectif principal est de faire rayonner les œuvres d'entraide de notre Eglise (p.ex. en soutenant Terre Nouvelle), de s'engager pour un développement durable (sauvegarde de la Création) et de soigner les relations avec les médias spécialisés. La paroisse Saint-Jean est représentée au sein de sa plateforme par M. et Mme Erik et Jacqueline Rutgers.</p> <p>Notre présidente remercie MM. Ph. de Vargas et J.-M. Mermoud pour leurs informations et leur soutien.</p>	<p><i>Message du Conseil régional</i></p>
10	<p>Trois membres du Conseil paroissial prennent la parole :</p> <p><u>M. A. Hartmann</u> dit en quelques mots pourquoi il s'est engagé en 2009 : nouer des liens d'amitié, mieux connaître l'Eglise, voir un projet aboutir, etc. Il déclare avoir eu beaucoup de plaisir à exercer sa fonction de président, même si celle-ci représente énormément de travail. Désireux de se donner plus de temps notamment pour sa famille, il a décidé de ne pas s'annoncer pour un nouveau mandat.</p> <p><u>Mme Ch. Mathez</u> a toujours ressenti le besoin de participer activement au sein de la paroisse et de donner des coups de main, ceci depuis bien longtemps déjà. Un nouveau mandat de 5 ans est effectivement long. Elle dit qu'elle est en train de réfléchir pour la suite.</p> <p><u>M. J.-M. Fonjallaz</u> est membre du Conseil depuis le mois de mars 2013. Il souhaite poursuivre son activité et se présentera pour un mandat au printemps 2014 : enrichissement humain et spirituel, mieux connaître l'Eglise, soutien aux ministres.</p> <p>M. A. Hartmann remercie Ch. Bagaini pour les diverses activités qu'il exerce encore pour la paroisse.</p>	<p><i>Un groupe de la Paroisse se présente Le Conseil paroissial</i></p>

<p>11 11.1 11.2</p>	<p><u>Accompagnantes et accompagnants bénévoles lors des célébrations dominicales au CHUV</u> En tant que répondant pour notre paroisse des accompagnants bénévoles lors des célébrations dominicales au CHUV, M. Ch. Bagaini lance un appel visant à compléter et à rajeunir l'équipe de nos bénévoles. Des appels dans ce sens ont déjà été lancés notamment dans Bonne Nouvelle, par affichage dans les vitrines paroissiales et dans le cadre des annonces aux cultes. Mais sans grand résultat jusqu'à maintenant. Il est à la disposition de toute personne intéressée et procure volontiers un aide-mémoire expliquant le fonctionnement de ce service.</p> <p><u>Paroisses et plateformes</u> M. O. Tavel dit son souci de savoir qui fait quoi dans le cadre de la création des plateformes. Selon lui, il existe un flou artistique. Les paroisses devraient demander une rencontre avec les responsables de la Région afin de clarifier la situation, p.ex. en listant les activités des plateformes.</p>	<p><i>Divers et propositions individuelles</i></p>
---	--	--

Après la prière dite par le pasteur H. Vienna, la présidente clôt l'assemblée à 12h40 et remercie chacun de sa présence et de sa participation.

PV établi le 18 novembre 2013

Catherine Hirsch
Présidente

Charles Bagaini
Secrétaire